

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1272

2 juillet 2009

SOMMAIRE

Adéquat Immobilier S.A.	61024	Lux Car Service S.à r.l.	61044
Amber Holding S.A.	61022	MARECHALERIE François DELVAUX Sàrl	61025
Asal S.A.	61024	Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l.	61010
Ast Invest S.A.	61056	Mym Finance, s.à r.l.	61023
Barendina S.A.	61048	Nice Living	61045
Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l.	61036	Nove Butovice S.à r.l.	61047
Bronzestone Finance S.à r.l.	61048	NR Participation Holding S.A.	61041
Captolia	61036	OQUENDO Management S.à r.l.	61039
Carmel Holding S.A.	61041	Pharao II S.à r.l.	61012
Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA.	61011	P.N. Invest S.A.	61042
Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA.	61011	Risanamento Europe S.à r.l.	61038
Cilbup S.à r.l.	61012	S.C.I. Val Sainte Croix	61010
Dofin International S.A.	61046	Sinice S.A.	61038
Dontacel S.A.	61044	S.J.M. Finance	61011
Equinox Investment Company S.C.P.A.	61040	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI"	61035
Etoile Deuxième S.à r.l.	61039	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI"	61035
Finpiave International S.A.	61012	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI"	61037
Garibaldi GP S.à r.l.	61042	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI"	61037
GPE VI FIS S.C.A.	61013	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	61035
HEDF Isola GP S.à r.l.	61042	Société luxembourgeoise de Leasing BIL- LEASE	61027
HEDF Porta Nuova Management S.à r.l.	61041	Softinvest S.A.	61039
Hellas Telecommunications I	61037	Softinvest S.A.	61038
Horizon 2009 S.A.	61049	Softinvest S.A.	61040
HSH S.A.	61041	SP - LUX SICAV	61056
Imhotop S.A.	61024	SP - LUX SICAV	61037
Infotechnique S.A.	61038	SP - LUX SICAV II	61056
Interstate Europe	61023	Triodos Sicav I	61035
Invenergy Canada I S. à r.l.	61040	Versbau S.A.	61040
Kashyk S.A.	61039	VIASIMO S.à r.l.	61047
Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l. ..	61028		
Levada International S.A.	61010		

Levada International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.743.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2009 que:

- Certifica Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège au 54 avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l. démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15/06/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073664/15.

(090087348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2009

L'associé unique a accepté avec effet au 20 mai 2009 la démission de Monsieur Erlend Smith en tant que gérant de la société. Il a été décidé qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073695/17.

(090086861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

S.C.I. Val Sainte Croix, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg E 2.753.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2009, que la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Jean MOLITOR, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg	200 parts
Madame Doris DORFFER-MOLITOR, demeurant à L-1527 Luxembourg, 31, rue Maréchal Foch	5 parts
Madame Mady OUSSARD-MOLITOR, demeurant à L-4240 Esch/Alzette, 48, rue Emile Mayrisch	5 parts
Total	210 parts

Est nommé gérant de la société:

Monsieur Jean MOLITOR, demeurant à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Le siège de la société est transféré à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

Pour copie conforme

Jean MOLITOR.

Référence de publication: 2009073913/22.

(090087942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 5-7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 106.476.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073869/10.

(090088208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 5-7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 106.476.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073867/10.

(090088206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

S.J.M. Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.825.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 5 juin 2009*

- 1) Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
- 2) M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 3) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 5) M. Alain GEURTS, employé privé, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 6) M. Guillaume SCROCCARO, employé privé, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 7) Mme Frédérique MIGNON, employée privée, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 8) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 9) M. Marc BESCH, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 10) M. Alain GEURTS, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 JUIN 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour S.J.M. FINANCE

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073430/34.

(090087137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Finpiave International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.704.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2009 que:

- Certifica Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège au 54 avenue pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l. démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15/06/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009073662/15.

(090087356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Cilbup S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.012.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.460.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2009.

L'associé unique a accepté avec effet au 20 mai 2009 la démission de Monsieur Erlend Smith en tant que gérant de la société. Il a été décidé qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Michael Newton, et M. Brian McMahon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073720/17.

(090086757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pharao II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2009.

L'associé unique a accepté avec effet au 20 mai 2009 la démission de Monsieur Erlend Smith en tant que gérant de la société. Il a été décidé qu'il ne serait pas pourvu à son remplacement.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

Michael Newton, Brian McMahon, Karl Heinz Horrer and Andreas Demmel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073721/17.

(090086760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) "GPE VI FIS Shareholder, LLC", a limited liability corporation organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States

here represented by Ms Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 May 2009.

2) "GPE VI FIS GP S.à r.l.", a company incorporated laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is pending, constituted today by the undersigned notary,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 May 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "GPE VI FIS S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage,

develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by GPE VI FIS GP S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of € 1,000,000 (one million Euros) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by GPE VI FIS GP S.à r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- GPE VI GP S.à r.l., prenamed	1 Management Share
2.- GPE VI FIS Shareholder, LLC, prenamed	309,999 Ordinary Shares

The value of the three hundred and ten thousand (310,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Janet Hennessy, venture capitalist, born on April 27, 1957 in Medford, MA, United States of America, with professional address at 75, State Street, Boston, MA 02109, United States of America;

- Andrew Collier, accountant, born on 22 April 1968 at Huddersfield, UK, residing at 50 Masefield Road, Sheffield S13 8DP, UK; and

- Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

II. The registered office of the Company shall be at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) "GPE VI FIS Shareholder, LLC", une société à responsabilité limitée existante et régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 25 mai 2009.

2) GPE VI FIS GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant

son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée ce jour par le notaire soussigné,

ici représenté par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 25 mai 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Dénomination sociale. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "GPE VI FIS S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par

engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandite. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000.-), représenté par trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (309,999) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0.10) chacune (toutes ensemble les "Actions"). L'Action de Commandité sera détenue par GPE VI FIS GP S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'Euros (EUR 1,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par GPE VI FIS GP S.à r.l., prénommée (dans cet acte le "Gérant").

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- GPE VI FIS GP S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité
2.- GPE VI FIS SHAREHOLDER LLC	309,999 Actions Ordinaires
Total	<u>310,000 actions</u>

Les trois cents dix mille (310,000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Janet Hennessy, venture capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, USA, ayant son adresse professionnelle au 75, State Street, Boston, MA 02109, USA;

- Andrew Collier, comptable, né le 22 avril 1968 à Huddersfield, UK, demeurant au 50 Masefield Road, Sheffield S13 8DP, UK; et

- Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

II. Le siège social de la Société est établi au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mai 2009. Relation: EAC/2009/6125. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 JUIN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009073153/239/545.

(090086516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.646.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 09 mars 2009

Deuxième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBER HOLDING S.A, Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009073850/26.

(090086986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.872.

Extract of the written resolution taken by the sole shareholder of the Company on June 5, 2009.

It is resolved to appoint for an undetermined duration Mr Bruce Allen RIGGINS, born on April 13, 1972 in Maryland, United States of America, residing at 2010 Wolftrap Oaks Court, Vienna, VA 22182, United States of America as Type A manager of the Company in replacement of the resigning manager Mr Denis McCARTHY with effect as of June 6, 2009.

Consequently, the board of managers is:

- Hermann-Günter SHOMMARZ as Type B manager;
- Stewart KAM-CHEONG as Type B manager;
- Christopher BENNETT as Type A manager; and
- Bruce Allen RIGGINS as Type A manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2009:

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée Mr Bruce Allen RIGGINS, né le 13 avril 1972 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2010 Wolftrap Oaks Court, Vienne, VA 22182, Etats-Unis d'Amérique comme gérant de type A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mr Denis McCARTHY avec effet au 6 juin 2009. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Hermann-Günter SHOMMARZ comme gérant de type B;
- Stewart KAM-CHEONG comme gérant de type B;
- Christopher BENNETT comme gérant de type A; et
- Bruce Allen RIGGINS comme gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073848/28.

(090086831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Mym Finance, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.387.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073856/10.

(090086559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Asal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 43.722.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009073859/19.

(090086874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Imhotop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 58.062.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société IMHOTOP SA, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 51a avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 58 062 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 mai 2009.

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs, à savoir:

- Madame Isabelle Gramme, demeurant à L- 2311 Luxembourg, 51a avenue Pasteur,
- Monsieur Alain Gramme, demeurant à B-7040 Quévy, 17 rue du Bois,
- Monsieur René Moris, demeurant à L-6975 Rameldange, 28 am Bounert.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, à savoir Mme Isabelle Gramme, demeurant à L-2311 Luxembourg, 51a avenue Pasteur.

L'assemblée accepte la reconduction du mandat du commissaire aux comptes, à savoir Mme Caria Leite Oliveira, demeurant à L-6225 Altrier, 8 op der Rausch.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Isabelle Gramme

Administrateur

Référence de publication: 2009073899/25.

(090087733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Adéquat Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 59.249.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ADEQUAT IMMOBILIER S.A., établie et ayant son siège social à L-2440 Luxembourg 31, Rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 59 249 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2009.

Résolution:

Acceptation de la démission de Madame Claudine WELBES, demeurant à L-1420 Luxembourg 139, Avenue Gaston Diderich en tant qu'administrateur.

Et nomination de Monsieur Jürgen DONICHT, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg 31, rue Notre Dame en tant que nouveau administrateur.

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2009.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009073896/21.

(090087730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

MARECHALERIE François DELVAUX Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 146.548.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Linda DELVAUX, Monitrice d'Equitation, demeurant à L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich, née le 8 mai 1979, à Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

Mr. François DELVAUX, Maître Maréchal-ferrant, demeurant à L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich, né le 4 février 1981, à Liège (Belgique),

En vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de maréchal-ferrant ainsi que tous les aspects qui s'y rattachent directement.

En outre la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "MARECHALERIE François DELVAUX SARL."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400.- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. La nomination ou la révocation d'un gérant nécessite une décision prise à la majorité des actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par un quorum d'au moins deux gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent annuellement pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. François DELVAUX, prénommé	62 parts
2) Mme. Linda DELVAUX, prénommée	62 parts
TOTAL: Cent vingt-quatre parts sociales	124

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Décision des associés

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Mr. François DELVAUX, Maître Maréchal-ferrant, demeurant à L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich, né le 4 février 1981, à Liège (Belgique),

2) Le siège social de la Société est fixé à L-1450 Luxembourg, 11, Côte d'Eich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date citée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. DELVAUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21848. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073902/211/136.

(090087959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 mars 2009

Présents: MM. André POORTERS, Yves BIEWER, Romain GRETHEN et Marcel LEYERS, administrateurs; M. Marc HOFERLIN,, directeur

Point unique. Organisation du Conseil d'administration

L'assemblée générale du 3 mars ayant reconduit les mandats des administrateurs sortants pour un nouveau terme de trois ans, Monsieur André POORTERS est réélu, à l'unanimité, Président du Conseil.

Monsieur Yves BIEWER est confirmé dans la fonction d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière, qu'il exercera conjointement avec Monsieur Marc HOFERLIN, directeur de la société, demeurant à L-2510 Luxembourg, 2, rue Kaltacht.

André POORTERS / Yves BIEWER

Président / Administrateur délégué

Référence de publication: 2009073885/18.

(090088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KCTI, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 43123 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on May 27, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Dudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty-three thousand eight hundred sixty-eight Canadian Dollars (CAD 23,868.-) represented by twenty-three thousand eight hundred sixty-eight (23,868) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where

the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

KCTI, L.P., prenamed, declared to subscribe all twenty-three thousand eight hundred sixty-eight (23,868) shares, at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, for an aggregate amount of twenty-three thousand eight hundred sixty-eight Canadian Dollars (CAD 23,868.-), fully paid up by contribution in kind consisting of two thousand (2,000) shares held by KCTI, L.P. in KCTG LP2 S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.034 for an aggregate amount of twenty-three thousand eight hundred sixty-eight and 13/100 Canadian Dollars (CAD 23,868.13) (the "Assets"), the thirteen cents (CAD 0.13) difference being allocated to the Company's legal reserve account.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated as of May 31, 2009 of KCTI, L.P., certified "true and correct" by the management of KCTI, L.P.;
- a contribution declaration of KCTI, L.P., attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

KCTI, L.P., through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

61031

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The present deed was drawn up on the day named at the beginning of this document with effect as from May 31, 2009.

2) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Paul Koechlin, European Controller, born on September 18, 1973 in Paris (France), having his professional address at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr. Fabrizio Dicembre, European Treasurer, born on June 13, 1969 in Ixelles (Belgium), having his professional address at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of its managers.

3) The address of the registered office of the Company is established at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KCTI, L.P., un limited partnership établi et existant sous les lois des Bermudes, avec siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton, HM11, Bermudes, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 43123 ("Associé Unique"),

ici représenté par Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-trois mille huit cent soixante-huit Dollars Canadiens (CAD 23.868,-) représenté par vingt-trois mille huit cent soixante-huit (23.868) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixés par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société

ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

KCTI, L.P., prénommé, souscrit les vingt-trois mille huit cent soixante-huit (23.868) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) chacune, pour un montant total de vingt-trois mille huit cent soixante-huit Dollars Canadiens (CAD 23.868,-), entièrement libérées par apport en nature consistant en deux mille (2.000) parts sociales détenues par KCTI, L.P. dans KCTG LP2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.034 pour une valeur totale de vingt-trois mille huit cent soixante-huit Dollars Canadiens et treize cents (CAD 23.868,13) (les "Actifs"), la différence de treize cents (CAD 0,13) étant attribués au compte réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 31 mai 2009 de KCTI, L.P., certifié "sincère et véritable" par la gérance de KCTI, L.P., prénommé;
- une déclaration d'apport de KCTI, L.P., prénommé, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

KCTI, L.P., par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

1) Le présent acte fait à la date qu'en tête des présentes prendra effet le 31 mai 2009.

2) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Paul Koechlin, European Controller, né le 18 septembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Fabrizio Dicembre, European Treasurer, né le 13 juin 1969 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chacun de ses gérants.

3) L'adresse du siège social est fixée à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. AMET-HERMES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2009. Relation: LAC/2009/21118. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073893/211/365.

(090087933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Jean BODONI et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles «INTERFI», société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009073878/15.

(090086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2009

Présents: M. André POORTERS , président

MM. Yves BIEWER , Romain GRETHEN,

Marcel LEYERS, Guy OSWALD, membres

M. Marc HOFERLIN, directeur

6.2. Réviseur externe

La société Deloitte est désignée comme réviseur externe pour l'exercice 2009.

André POORTERS / Yves BIEWER

Président / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009073881/16.

(090088259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2006, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Jean BODONI et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles «INTERFI», Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2009073882/15.

(090086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Triodos Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.549.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 avril 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Odilon De GROOTE, Papestraat 3, B-9320 NIEUWERKERKEN

Monsieur Pierre AEBY, CFO Triodos Bank, Utrechtseweg 60, Po Box 55 NL-3700 AB ZEIST

Monsieur Olivier MARQUET, Managing Director, Triodos Bank Belgium, Hoogstraat 139, bus 3, B-1000 BRUXELLES.

Monsieur Patrick GOODMAN, Triodos Sicav II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Frans De CLERCK, Triodos Bank, Utrechtseweg 60, Po Box 55 NL-3700 AB ZEIST

Monsieur Jean-Paul PARMENTIER, CFO, rue des Croisières 24, B-4000 LIEGE

Monsieur Joan Sebastiaan RÜTER, Managing Director, Triodos Fonds Management BV, Utrechtseweg 60 PO Box 55, NL-3700 AB ZEIST

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour TRIODOS SICAV I, SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009073874/24.

(090086783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Boucherie-Charcuterie KONTER S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

—
Assemblée générale extraordinaire du 23.02.2009

L'an deux mille neuf le vingt trois février s'est réuni en assemblée l'associé unique de la société KONTER SARL avec siège social à L-3490 DUDELANGE, 8 rue Jean Jaurès et a pris la résolution suivante:

L'associé unique décide de révoquer Monsieur HARTMANN Michael de sa fonction de gérant technique de la société à partir du 21.02.2009.

KONTER Alain.

Référence de publication: 2009073875/13.

(090088218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Captolia, Société Civile.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

Date: 31 octobre 2007

Par la présente, Captolia S.C., Société Civile,

dont le siège social est établi à Zone Industrielle, L-6468 Echternach,

dont l'objet est la prise de participations indirecte dans IEE par l'intermédiaire de Captis sous la forme d'actions Captis assorties de bons de souscription d'actions (BSA) et la gestion de celle-ci, pour la totalité des sommes reçues des Managers et de Captor",

dont la gérance est assurée par la société Captolia Gérance S.A.R.L.,

annule la nomination de:

01. Mr Thomas Chester KOWALSKI

Né le 1/2/1946 in the USA

Résident Lark Drive 1783

MI-48084 Troy Michigan (USA)

qui n'est plus associé de Captolia S.C. dès aujourd'hui.

Aucune autre modification n'est apportée aux associés existant préalablement.

Contern, le 31 octobre 2007.

Représentant Captolia Gérance S.A.R.L

Mr Hubert JACOBS VAN MERLEN

Gérant

Référence de publication: 2009073908/25.

(090087890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Jean BODONI et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles «INTERFI», société anonyme holding
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice Président / -

Référence de publication: 2009073903/15.

(090086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hellas Telecommunications I
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009073894/13.

(090086565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2008, les mandats des Administrateurs M. Guy BAUMANN, M. Jean BODONI et M. Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 1 an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles «INTERFI», société anonyme holding
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Liette Heck
Vice-Président / -

Référence de publication: 2009073892/15.

(090086678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

SP - LUX SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mauro GIUBERGIA / Edoardo Tubia
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009074365/11.

(090088101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision de l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Risanamento Europe Sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Signatures

Référence de publication: 2009074353/14.

(090087624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sinice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009074352/15.

(090087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.
D. PIERRE / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074350/12.

(090087616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Infotechnique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 49.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

InterFIDUCIAIRE
121, avenue de la faïencerie
L-1511 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009074309/13.

(090087713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Etoile Deuxième S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etoile Deuxième S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2009074357/14.

(090087628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Kashyk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASHYK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009074351/14.

(090087620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.
D. PIERRE / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074348/12.

(090087611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OQUENDO Management S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009074366/14.

(090088103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Equinox Investment Company S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, le rapport du Conseil de Surveillance, le rapport de gestion, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Equinox Investment Company S.C.P.A.
Société en commandite par actions
Equinox
Société anonyme
Gérant unique
Signatures

Référence de publication: 2009074362/17.

(090088097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFTINVEST S.A.
D. PIERRE / I. SCHUL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074349/12.

(090087613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Canada I S. à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009074361/12.

(090087632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Versbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009074381/13.

(090088126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Carmel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 32.393.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
A. GRAZIANO / S. COLLEAUX
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074376/12.

(090088120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

HSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSH S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074378/12.

(090088122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

NR Participation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NR PARTICIPATION HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074379/12.

(090088125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

HEDF Porta Nuova Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.484.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 9 juin 2009

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de:

* Monsieur Adam Kruszynski, résidant professionnellement au 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour extrait analytique conforme
Elisa Gottardi

Référence de publication: 2009074262/18.

(090088169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Garibaldi GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.785.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 02/06/2009

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 02/06/2009, HEDF Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 205 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg ,a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à HEDF Porta Nuova Management, une société existante et régie suivant le lois des Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 484 et ayant son siège social au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg, le 15 juin 2009. Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074260/14.

(090088173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

HEDF Isola GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.989.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 02/06/2009

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 02/06/2009, HEDF Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 205 Route d'Arlon L-1150 Luxembourg ,a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à HEDF Porta Nuova Management, une société existante et régie suivant le lois des Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 484 et ayant son siège social au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg, le 15 juin 2009. Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074261/14.

(090088172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

P.N. Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 84.629.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.N. INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 426 du 16 mars 2002. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2022 du 20 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry SCHMITZ, demeurant à B-1325 Corroy-le-Grand, 13, rue de l'Eglise.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie BUTTERLIN, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social par l'ajout du texte suivant:

"La société a pour objet la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (Marques, Modèles, Brevets, D.N.S., Systèmes informatiques, Logiciels)."

2. Révocation des administrateurs.

3. Nomination des administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (Marques, Modèles, Brevets, D.N.S., Systèmes informatiques, Logiciels).

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat deux des administrateurs actuels de la Société savoir Monsieur Zikica LAZAREVIC, et Madame Jasmina LAZAREVIC, née STAMENKOVIC.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Attilio CASCIATO, né le 27 mai 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

L'assemblée confirme Monsieur Olivier Emmanuel BIC et Monsieur Filippo COMPARETTO dans leur fonction d'administrateur. Le conseil d'administration se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, né à Nancy, (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale;

b) Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, né à Vicari, (Italie) le 12 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon,

c) Monsieur Attilio CASCIATO, né le 27 mai 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. E. BIC, T. SCHMITZ, J.-M. BUTTERLIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17571. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074213/242/80.

(090087699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lux Car Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 143.466.

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Denis BEUGUEHO, négociant en automobile, né à Metz (France), le 12 octobre 1981, demeurant à F-57000 Metz, 16, rue de Pouilly.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUX CAR SERVICE S.à r.l., inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 143.466, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 8 du 3 janvier 2009.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social de la société à L-4410 Soleuvre, 12, Zone Um Woeller.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts:

Art. 4. (alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Sanem."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Denis Beugueho, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 mai 2009. LAC/2009/17303. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074255/202/33.

(090088007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Dontacel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 63.553.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 juin 2009:

L'Assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateur Maître Camille Froidevaux, avocat, domicilié professionnellement au 20 rue J. Sénebier, CH-1211 Genève, Suisse, né le 13 décembre 1945 à Le Noirmont (Jura), Suisse. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 16 juin 2009:

Le Conseil d'Administration a nommé Maître Camille Froidevaux, avocat, domicilié professionnellement au 20 rue J. Sénebier, CH-1211 Genève, Suisse, né le 13 décembre 1945 à Le Noirmont (Jura), Suisse, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16 , rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009074258/21.

(090088102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Nice Living, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 144.807.

L'an deux mille neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NICE LIVING", avec siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 576 du 17 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.807.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc LESIRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des cent (100) actions existantes.
2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent six mille euros (EUR 306.000,00), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale des actions.
4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer momentanément la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à trois cent six mille euros (EUR 306.000,00), par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue "MAYA INVEST LIMITED", avec siège social à JE2 3NT Saint-Héliier (Jersey), 3rd Floor, Conway House, 7-9 Conway Street,

représentée par son administrateur, Madame Maria VOET-KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, cité Millewee,

qui déclare souscrire les neuf cents (900) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des mille (1.000) actions à trois cent six euros (EUR 306,00) chacune.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent six mille euros (EUR 306.000,00), représenté par mille (1.000) actions de trois cent six euros (EUR 306,00) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Voet, M. Voet-Keersmaekers, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2009. Relation: LAC/2009/19024. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009074246/227/78.

(090087607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Dofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.572.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "DOFIN INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 86 572, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 937 du 19 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, C. Peyron et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009. Relation : LAC/2009/22397. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074233/5770/49.

(090088150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Nove Butovice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.242.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik

Gérant

Référence de publication: 2009074236/17.

(090087832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

VIASIMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 331.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 29 mai 2009 au siège social de la société, il a été décidé d'augmenter le nombre de gérants de trois à quatre en nommant aux fonctions de gérant, autre que de catégorie X, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Giacomo Martinotti, né le 12 mai 1951 à Turin (Italie), demeurant professionnellement 91, Rue Mercelis, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIASIMO S.à r.l.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009074282/18.

(090087729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Barendina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.382.

L'an deux mille neuf, le treize mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par ses directeurs Monsieur Pierre SCHMIT et Madame Gabriele SCHNEIDER, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2) Monsieur Pierre SCHMIT, préqualifié.

Lesquels comparants déclarent avoir assisté à l'assemblée générale extraordinaire par-devant le notaire soussignée en date du 31 décembre 2008 de la société BARENDINA S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B129382. Lequel acte a été enregistré à l'Enregistrement de Luxembourg en date du 6 janvier 2009 avec les relations suivantes: LAC/2009/385, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 janvier 2009 et portant la référence L090010238.07 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 276 du 9 février 2009.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que l'acte a omis de modifier également l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social.

En effet, il y a également lieu de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante avec effet rétroactif au 31 décembre 2008:

«**Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société commerciale imposable du chef de l'impôt sur le revenu des collectivités, sous forme de société anonyme, dénommée BARENDINA S.A.»

Il y a lieu dès lors de rectifier l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés afin d'y faire refléter les faits ci-dessus exposés.

L'extrait de registre de commerce et des sociétés doit être corrigé aux fins d'y faire refléter ce qui est dit ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Cet acte a été lu aux comparants, qui a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schmit, G. Schneider et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 mai 2009 Relation: LAC/2009/18979 Reçu douze euros Eur 12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074235/5770/39.

(090088262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Bronzestone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.848.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.
Bronzestone Finance S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009074291/15.

(090087517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Horizon 2009 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.450.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TRUST LUX, un trust constitué et régi par les lois de Jersey, enregistré à Funchal (Portugal) sous le numéro en cours d'attribution agissant par l'intermédiaire de son trustee DIKE TRUST- TRUSTEE - Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., ayant son siège social à Rua da Carreira, 115/117, São Pedro, Funchal (Portugal), immatriculée auprès du registre de commerce de Funchal (POT) sous le numéro 511189443, elle-même représentée par son administrateur Madame Maria Tereza Correia Trindade, née le 7 décembre 1973 à Johannesburg,

ici représenté par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} .

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (ci-après "La Société") en la forme d'une société anonyme (ci-après "Société Anonyme") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

1.2 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HORIZON 2009 S.A.

Art. 2.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après "Assemblée Générale Extraordinaire") délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3 La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe exécutif social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3.

3.1 Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La vie de la Société peut être réduite avec une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la création, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son

portefeuille. La Société peut notamment acquérir par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière des actions, obligations, certificats, notes et tout autre titre et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.2 La Société peut obtenir tous prêts, et réunir des fonds par l'émission d'obligations et autres types de billets à ordre. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets.

4.3 D'une manière générale, la Société peut également accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital social, Actions, Droits de distribution et de Liquidation, Transfert des actions, Inscription

Art. 5.

5.1 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le "Capital Emis et Souscrit") de trente-deux mille Euro (32.000,00 EUR) représenté par trente mille (30.000) actions ordinaires A (ci-après les "Actions A"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune (ci-après le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (ci-après le ou les "Actionnaires A") et par deux mille (2.000) actions ordinaires B (ci-après les "Actions B"), d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune (ci-après le "montant Souscrit des Actions B") détenues par les propriétaires d'Actions B (ci-après le ou les "Actionnaires B"); les Actionnaires A et les Actionnaires B, étant collectivement désignés comme les "Actionnaires" chacun d'eux étant également un "Actionnaire".

5.2 Outre le Montant Souscrit des Actions A et le Montant Souscrit des Actions B (le cas échéant) tel que défini ci-après, il peut y avoir la création d'un compte "prime d'émission", dans lequel toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale est transférée (ci-après la "Prime"). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la Société pourrait racheter à son/ses Actionnaire(s), afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Actionnaires. Le Montant Souscrit des Actions A, le Montant Souscrit des Actions B et les primes correspondantes seront respectivement dénommés ci-après en tant que "Capital Nominal des Actions A" et "Capital Nominal des Actions B".

5.3 La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le "Capital Autorisé") d'un montant de trois millions d'Euro (3.000.000,00 EUR) représenté par cent mille (100.000) actions A d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune et par deux millions neuf cent mille (2.900.000) actions B d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

5.4 En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration et plus spécialement en respect des souscriptions et paiements reçus pour les actions du capital autorisé émises en déterminant, le cas échéant la souscription avec ou sans prime d'émission ainsi que la possibilité d'accepter les souscriptions par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.5 Sauf dispositions prévues à l'article 5.4 ci-dessus, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des warrants et des obligations convertibles, dans le cadre du Capital Autorisé, pour une quantité maximale de deux millions neuf cent mille (2.900.000), qui octroient chacun un droit de souscrire une ou plusieurs actions B, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel d'acquérir des warrants et des obligations. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les warrants et les obligations seront émis, y inclus sans limitation le prix de souscription (prime valeur nominale ou prime d'émission, le cas échéant) à payer pour les Actions B jusqu'à exercice des warrants et des obligations. Dans l'hypothèse où les Actionnaires B ne souscrivent pas lesdits warrants et obligations, le Conseil pourra, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, émettre le nombre de warrant et des obligations autorisé en tout ou partie à sa seule discrétion et accepter les souscriptions de ces warrants et obligations par des investisseurs qualifiés pour une période maximale de 6 mois.

5.6 Les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire et concernant le capital émis et autorisé, les actions doivent être émises après acceptation des souscriptions et libération en totalité de celles-ci.

La Société considérera comme Actionnaire la personne au nom de qui seront enregistrés dans le registre des actionnaires comme le plein propriétaire des actions.

5.7 Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et annonces de la Société, du Conseil d'Administration ou d'autres Actionnaires. Les Actionnaires qui ne fournissent pas

d'adresse auront leur adresse au siège social de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

5.10 La Société peut choisir d'émettre des certificats représentant une Action unique ou deux ou plusieurs Actions.

5.11 La Société peut, dans les limites et aux conditions autorisées par la loi et conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après, racheter ses propres actions. Cependant concernant les actions B, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions susceptibles d'être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en considération de l'excédent du prix de rachat. Sauf les dispositions de l'article 8 ci-après, la décision de la Société de racheter ses propres actions doit être prise par vote de l'Assemblée générale des actionnaires représentant au moins cinquante et un pourcent (51%) des Actionnaires présent ou représentés et entraîne une réduction du capital social par annulation des actions rachetées.

Art. 6.

6.1 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents statuts, les Actions A et les Actions B posséderont les mêmes droits.

Chaque Action A et chaque Action B donne droit à un vote.

6.2 Le Capital Social Souscrit et Emis peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur.

Art. 7.

7.1 L'assemblée générale des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, détermine la date et le montant et l'affectation des bénéfices distribuables ou des réserves, à condition que dans tous les cas chaque dividende soit distribué comme suit:

(a) Aux Actionnaires A, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces actions A atteigne le Revenu d'Ajustement A (tel que défini ci-après).

(b) Aux Actionnaires B et sans préjudice de l'affectation du Revenu d'Ajustement A au point a) ci-avant, un montant total jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant ces actions B atteigne le Revenu d'Ajustement B (tel que défini ci-après).

(c) Aux Actionnaires A, les 5% du montant total excédentaire au Revenu d'Ajustement B au pro rata du nombre de Actions détenue et net du Revenu d'Ajustement A alloué précédemment sous a)

(d) Aux Actionnaires B, les 95% restants du montant total excédentaire au Revenu d'Ajustement B au pro rata du nombre de Actions détenu.

7.2 Il est stipulé que tout produit de liquidation incluant mais non limité au Capital Nominal des Actions A et au Capital Nominal des Actions B sera distribué uniquement (i) après avoir payé entièrement toute Dette en Souffrance de la Société telle que définie ci-après et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé, et (ii) qu'en grande partie tous les actifs de la société se composent d'espèces ou de quasi-espèces ou de titres négociés en bourse ne faisant pas l'objet de restrictions de la transmissibilité en respectant l'ordre de priorité définie par les paragraphes 7.1 (a) à (d)

Aux fins de cet ordre de priorité, toute distribution préalable effectuée concernant une Action relevant de l'article 7.1 devra avoir été réalisée en tant que produits résultant de la liquidation conformément à cet article 7.2.

7.3 Aux fins du présent article 7, les termes suivants signifient:

a) "Revenu d'Ajustement B" signifie, à la date d'une distribution, le montant équivalent à un revenu d'intérêt de neuf pour cent (9%) par an du montant du Principal Investissement dans la Société et capitalisé à la fin de chaque exercice social, net et libre de toute commission y relative

b) "revenu d'Ajustement A" signifie, à la date d'une distribution un dividende préférentiel égal à un intérêt de 0,5% par an en considération de toute entrée de fonds résultant ou attachée à un Investissement Financier, net de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous paiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de toute commission.

c) "Principal Investissement" signifie, à la date de la Distribution, le montant payé par les Actionnaires B en relation aux Actions B en ce compris la Valeur Nominale et la Prime d'Emission y relative, si existante, ainsi que les montant payés par les propriétaires de warrants autorisant la souscription d'Actions B émises conformément à l'article 5 des statuts.

d) "Distribution" signifie toute distribution effectuée par la Société sur base des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission de actions, ou au moyen du rachat des actions émises;

f) "Dette en Souffrance" signifie tout financement par emprunt, le cas échéant, accordé à la Société (et incluant mais non seulement limitée à des financements octroyés par voie de contrat de prêt ou d'émission d'obligation), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, plus le prêt des Actionnaires, le cas échéant.

Art. 8.

8.1 Conformément aux dispositions prévues à l'article 49-8 alinéa (4) à (8) de la loi, les Actions B, à condition qu'elles soient intégralement libérées, et les warrants émis conformément à l'article 5.5 ci-dessus, sont rachetés dans les termes et conditions suivantes:

(a) Le Conseil d'Administration a le droit de racheter jusqu'à 99% des Actions B au prorata du nombre d'Actions B détenues par chaque Actionnaire et les warrants au pro rata du nombre de warrants émis détenus par chaque détenteur de warrants en dehors des profits et réserves déterminés en respect de l'article 7.1, incluant la Prime d'Emission attachée aux Actions B ou à chaque warrant. Le prix de rachat de chaque action B ou de chaque warrant à souscrire pour les actions B doit être égal à la valeur nette comptable par action calculé sur une base intégralement diluée incluant la valeur nominale, la prime (si existante) telle que définie à l'article 5 et tout autre report à nouveau ou réserve relatif aux actions B ou aux warrants conformément aux dispositions statutaires ou, concernant les warrants, conformément aux règlements correspondants.

(b) Le Conseil d'Administration décide si les Actions B qui ont été rachetées doivent ou ne doivent pas être annulées. Dans l'hypothèse où elles le sont, cette annulation sera enregistrée à intervalle régulier par acte notarié pour permettre toute modification des statuts subséquente à cette annulation. Dans l'hypothèse où les Actions B restent dans le portefeuille de la Société, les droits de vote, au dividende ou à toute autre distribution effectuée après liquidation de la Société sont suspendus. Sur décision du Conseil d'Administration, ces Actions B peuvent être à nouveau souscrites par chacun des Actionnaires.

8.2 Tout rachat sortant du cadre établi par le présent article 8 doit être décidé par vote des Actionnaires représentant 2/3 des Actions A et B émises et souscrites présentes ou représentées.

Titre III.- Conseil d'administration

Art. 9.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration (ci-après le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires.

9.2 Les administrateurs seront élus pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

9.3 Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

9.4 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

9.5 A la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil d'Administration doit, endéans les 90 jours, préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Actionnaire d'un rapport comprenant l'état des investissements et autre bien faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque période comptable doit être audité par le ou les commissaires aux comptes.

9.6 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus étendus pour faire tous les actes qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents statuts. Le Conseil d'Administration doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la gestion des activités de la Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance de tels agents, assistants ou autres employés de la Société si nécessaire.

Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à tout administrateur de la Société qui sera appelé administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration dispose du droit de déléguer ses pouvoirs et autorité tels que décrits dans l'article 9.8, alinéas (a) à (t) ci-dessous à des mandataires spéciaux, sous réserve que le Conseil d'Administration ne soit pas habilité à déléguer toute décision relative la politique d'investissement décrite aux points (a), (b) et (c) du article 9.8.

9.7 Les Actionnaires A et les Actionnaires B ne peuvent pas prendre part à la gestion et au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ou participer ou compromettre la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Actionnaires.

9.8 Sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède et sans limitation, le Conseil d'Administration aura le pouvoir et l'autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de:

(a) poursuivre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités, pour compte de la Société, en relation avec pareille vente, échange ou disposition;

(b) évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés participées;

(c) conclure des engagements de souscription pour acquérir des Investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et acquérir les Investissements dépassant les exigences de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres investisseurs;

(d) participer dans la gestion et le contrôle des sociétés investies lorsque nécessaire;

(e) fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société;

(f) recevoir les paiements pour les Actions A et B et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des Investissements;

(g) ouvrir, maintenir ou clôturer les comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

(h) conclure et exécuter des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaire, utile ou accessoire à la conduite des activités de la Société;

(i) emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court ou moyen terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes et en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement ou cession de ou intérêts de fonds dans tous ou dans partie des fonds et toute autre propriété possédés à ce moment-là ou ci-après acquis par la Société.

j) dans les limites établies par la loi luxembourgeoise et par les statuts, racheter les actions et tout autre titre, incluant les warrants, émis par la Société qui donnent droit à souscrire ou acheter les parts de la Société;

k) payer toute dépense effectuée en relation avec les affaires de la Société incluant, sans limitation, tous les coûts et dépenses se rapportant à l'indemnisation et la rémunération du Conseil d'Administration qui doivent être supportés par la Société;

m) maintenir les documents sociaux et les livres comptables de la Société au principal établissement de la Société;

n) faire des distributions de sommes d'argent en espèces et/ou des paiements d'intérêts aux Actionnaires A et aux Actionnaires B conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires;

(o) conclure une "convention de conseiller en investissements" et une "convention d'administration";

p) engager, si nécessaire ou opportun aux vues des activités de la Société, des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et des consultants, incluant notamment toute société affiliée avec le Conseil d'Administration pour effectuer toute ou partie des activités décrites dans cet article;

q) en général communiquer, lorsqu'il l'estime approprié, avec les Actionnaires A et B et représenter la Société pour toute autre action;

r) effectuer des évaluations périodiques des actifs de la Société et fournir des évaluations et autres états financiers aux Actionnaires A et B conformément au présent article;

s) effectuer les vérifications et mettre en oeuvre les procédures relatives aux Actionnaires A et B telles qu'elles sont requises par toute règle, règlement ou directive portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

(t) sous réserve de toutes les restrictions prévues par les présents Statuts, accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par le Conseil d'Administration ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon une appréciation raisonnable du Conseil d'Administration selon les dispositions précédentes dans le but d'exécuter les présents Statuts ou toute Convention d'Actionnaires.

Art. 10.

10.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres.

10.2 En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

10.3 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ainsi que chaque fois que deux administrateurs le demander.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Tout administrateur de la société pourra intervenir à toute réunion du Conseil d'administration en donnant procuration à un autre membre du Conseil d'Administration par écrit.

10.5 Les résolutions seront approuvées si elles sont acceptées par la simple majorité des voix des membres présents ou représentés à une réunion. Au cas où le nombre de votes sera égal, le président aura un vote décisif.

10.6 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par autre équipement de communication équivalent permettant à tous les participants à la réunion d'entendre les autres personnes. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'administration seront aussi valides et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique. Ces décisions auront le même effet que des résolutions votées durant un conseil d'administration dûment convoquées.

10.8 Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par télécopie, e-mail ou téléphone, ce dernier étant à confirmer par écrit.

Art. 11. La Société peut indemniser les Administrateurs et tout directeur, assistant, agent, ou employé du Conseil d'Administration et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société que le Conseil d'Administration a chargé de fournir des services pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure lors de laquelle il peut être partie en raison de sa fonction de directeur, agent, ou employé du Conseil d'Administration ou, à la demande du Conseil d'Administration, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

Art. 12. La Société sera liée, vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sauf décision particulière prise concernant la signature autorisée s'il y a délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le Conseil d'administration conformément à l'Article 9 des présents statuts.

Art. 13. En considération des prescriptions des articles 9.6 et 9.8, Le Conseil d'Administration est investi des plus larges pouvoirs pour faire tous les actes administratifs et de disposition conformes à l'objet social de la société sauf les pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi, dûment désigné et délégué à ce dessein par le Conseil d'Administration.

Titre IV.- Contrôle

Art. 15. Les opérations effectuées par la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, individuels ou entités, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires, désignés par l'assemblée générale des Actionnaires. Dans le cas où plusieurs commissaires aux comptes sont nommés, les commissaires aux comptes doivent agir collectivement et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Titre V.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 16.

16.1 L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu de la commune du siège spécifié dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 10.00 heures. La première Assemblée se tiendra en 2010. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable.

16.2 Les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, les Commissaires aux Comptes et sur la demande écrite des actionnaires totalisant au minimum 10% du capital social émis et souscrit.

16.3 Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Actionnaires doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Actionnaire au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Actionnaires aient renoncé par écrit à cette convocation et que (ii) tous les Actionnaires soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Actionnaires ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Actionnaires jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

16.4 Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du capital social avec droit de vote émis et souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

16.5 Les décisions suivantes de l'assemblée des Actionnaires doivent être prises à la majorité des votants des actions de classe A et des actions de classe B (la "majorité spéciale"), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire de la loi (le cas échéant):

- a) changement dans les statuts de la Société;
- b) souscription d'augmentations de capital et/ou autres titres et/ou émissions de droits d'une des sociétés participantes;
- c) désignation des commissaires aux comptes.

Titre VI.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17.

17.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année excepté le premier exercice social qui débute à la date de constitution de la Société et qui clôture le 31 décembre 2009.

17.2 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que la réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis et souscrit.

17.3 Le solde est distribué aux Actionnaires, selon la résolution prise conformément à l'article 7.1.

Art. 18.

18.1 Le conseil d'Administration peut procéder à des distributions d'avance sur dividende selon les prescriptions de la Loi et les dispositions de l'article 7 des présents statuts.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 19.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise conformément à la majorité spéciale prévue à l'article 16.6 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Actionnaires conformément et dans les limites autorisées par les présents statuts et la loi en vigueur.

19.2 La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (individus ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

19.3 Les liquidateurs assurent la répartition du montant du bénéfice de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents statuts.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 20.

20.1 Les statuts peuvent être modifiés par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de vote prévues par les lois luxembourgeoises et par les statuts.

20.2 Toutes les questions non réglées par ces statuts doivent être interprétées selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux amendements des présentes.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, TRUST LUX, préqualifié agissant par l'intermédiaire de son trustee DIKE TRUST-TRUSTEE - Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., ayant son siège social à Rua da Carreira, préqualifiée déclare souscrire les 30.000 (trente mille) actions de catégorie A et les 2.000 (deux mille) actions de catégorie B.

Toutes les actions A et B ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie);
 - Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie); et
 - Monsieur Giovanni SPASIANO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, né le 12 février 1968 à Naples (Italie)
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration: Monsieur Salvatore Desiderio, prénommé.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Fiduciaire Mevea S.à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.

6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil dix.

7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mai 2009 LAC/2009/19422. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009072092/202/395.

(090085071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 1^{er} août 2008, il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} août 2008, le siège social de la société de son adresse actuelle du 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg vers le 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Onelio Piccinelli / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009073433/13.

(090087299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

SP - LUX SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.669.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 1^{er} août 2008, il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} août 2008, le siège social de la société de son adresse actuelle du 9-11 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg vers le 8 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Onelio Piccinelli / Edoardo Tubia.

Référence de publication: 2009073434/12.

(090087324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Ast Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8082 Bertrange, 3, rue Alphonse Muenchen.

R.C.S. Luxembourg B 135.530.

Aux actionnaires de la société

Par la présente je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de votre société.

Ma nomination résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2007 à Luxembourg, Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pierre KIHN.

Référence de publication: 2009073891/12.

(090087714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.
